

Stratégie de placement pour entreprises

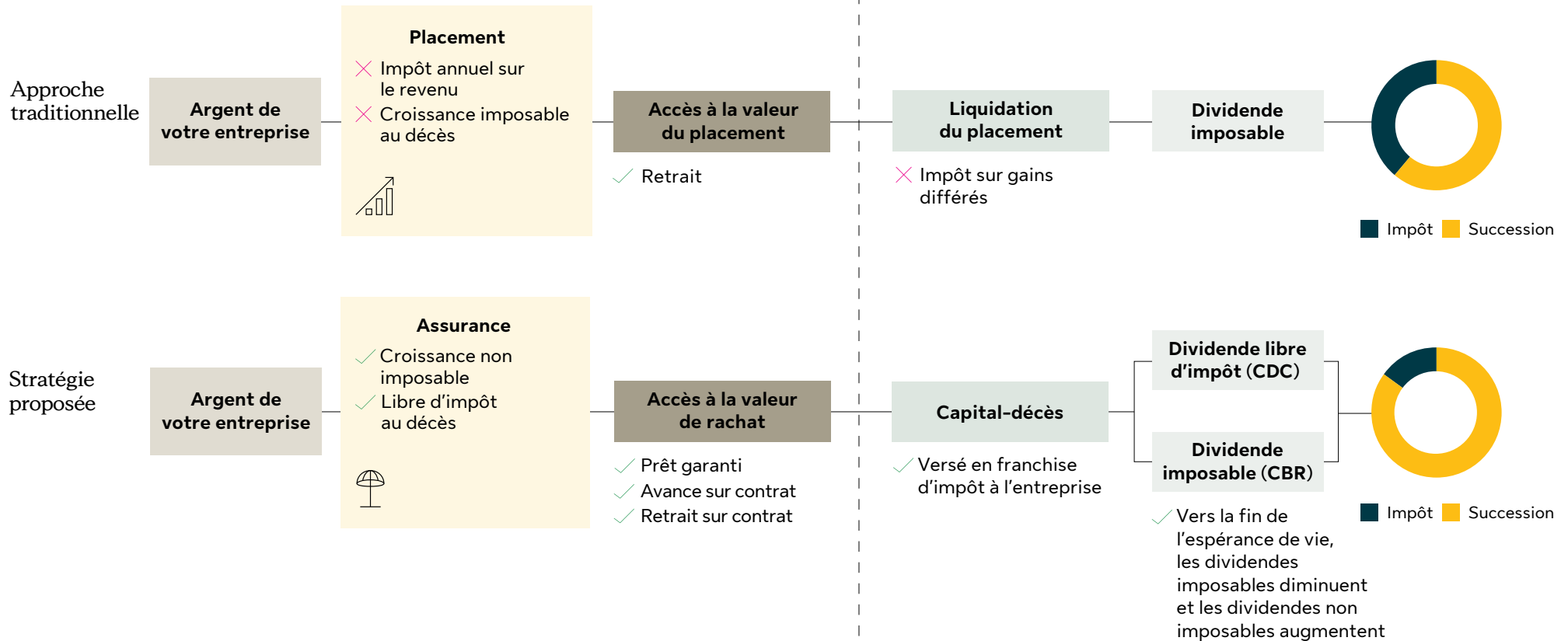
Une stratégie faisant appel à l'assurance-vie exonérée d'impôt

Vous êtes propriétaire d'une entreprise privée qui génère un surplus de revenu ou possède un actif important dans des placements imposables. Vous ne prévoyez pas utiliser ces placements à des fins précises de votre vivant. Vous voulez plutôt faire croître ce patrimoine et le protéger pour optimiser ce que vous pouvez transférer aux générations futures.

La stratégie de placement pour entreprises fait appel à l'assurance-vie afin de procurer une croissance fiscalement avantageuse combinée à un capital-décès libre d'impôt, ce qui donne lieu à un crédit pour l'entreprise au compte de dividende en capital (CDC) qui peut aider à protéger et à augmenter de manière considérable la valeur de votre héritage.

De votre vivant

Au décès



Fonctionnement de la stratégie

Votre entreprise achète un contrat d'assurance-vie permanente sur votre tête pour protéger la valeur de l'entreprise qui sera laissée aux générations futures. C'est elle qui est la propriétaire et la bénéficiaire du contrat, et qui paie les primes. Ces dernières sont payées à même les ressources financières de l'entreprise ou avec des fonds provenant de ses placements. En complément de la protection, le contrat procure aussi les avantages suivants :

- Une accumulation fiscalement avantageuse de la valeur de rachat. Cela contribue à réduire l'impôt que paie l'entreprise sur le revenu de placement, tout en vous permettant de diversifier la composition de l'actif de l'entreprise.
- Si elle a besoin d'accéder à la valeur de rachat du contrat, l'entreprise peut le faire de diverses façons. Il pourrait lui être possible de demander une avance sur contrat, effectuer un retrait sur contrat ou céder le contrat à un établissement de crédit en garantie d'un prêt.
- À votre décès, le capital-décès libre d'impôt est versé à l'entreprise. Même si elle a utilisé une partie ou la totalité du capital-décès pour rembourser le prêt à l'établissement de crédit, l'entreprise peut porter le plein montant du capital-décès au crédit de son compte de dividende en capital (CDC), déduction faite d'un montant égal au coût de base rajusté (CBR) du contrat. Un montant égal au CDC peut être versé par l'entreprise à titre de dividende en capital non imposable. Le cas échéant, le solde du CDC peut être versé à titre de dividende imposable.

Quand utiliser la stratégie

Envisagez cette stratégie dans les situations suivantes :

- Vous êtes un actionnaire d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC).
- Vous avez une entreprise prospère générant des rentrées de fonds stables et possédant de bonnes perspectives d'avenir.
- Votre entreprise détient un portefeuille de placement important ou elle a des ressources financières excédentaires dont elle n'a pas besoin pour fonctionner.
- Vous souhaitez réduire l'impôt payable sur le revenu de placement de l'entreprise.
- Vous voulez maximiser la valeur de votre entreprise au décès.

Remarques

Il y a d'autres facteurs et risques liés à la stratégie de placement pour entreprises à prendre en considération, en plus de ceux présentés ici. Les avances sur contrat et les retraits sur contrat peuvent avoir des conséquences fiscales. Avant de mettre en oeuvre une stratégie, consultez vos conseillers fiscaux et juridiques.

Notre appui. Votre croissance.